



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 13 décembre 2021
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	21

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
17/12/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - RABERT Guylaine – TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra – BOLIMON Lionel – DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

DEL NISTA Xavier a donné procuration à FISCHER Lionel.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absents excusés :

CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – GUINTRAND Tamara – ADAM Carole – PILLOT-CAILLIATTE Marion.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-12-91

OBJET : *FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°03-2021*

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2021 le 1^{er} avril 2021 (délibération n°2021-04-27), de la décision modificative n°01-2021 le 1^{er} juillet 2021 (délibération n°2021-07-58), de la décision modificative n°02-2021 le 20 septembre 2021 (délibération n° 2021-09-74),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 7 décembre 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°03-2021 pour le budget principal de la commune jointe ci-après.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
21	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/12/2021
de la publication le 17/12/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.